



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre d'administrateurs	L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre,
En exercice : 17	Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Castelginest dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de <b>Madame la Vice-Présidente du C.C.A.S</b>
Présents : 9	
Votants : 14	
Procurations : 5	
Convocation du Conseil d'Administration en date du : 16/09/2024	Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil d'Administration en exercice est présente.
Publication en date du : 27/09/2024	<b>Présents :</b> Mme LANDES, Mme AZAM, Mme CHAMFEUIL, Mme CHERT-RAMES, Mr DARDENNE, Mr DALMONTI, Mr DESSEAUX, Mr DIZIER, Mr LEBRIS
	<b>Absents :</b> Mme BOSQ, Mme CHRISTOL, Mr DUMAS
	<b>Membres du conseil d'administration excusés ayant donné Procurations :</b> Monsieur le Président du CCAS donne pouvoir à Mme LANDES, Mr ABEILHOU donne procuration à Mr DALMONTI, Mme DELCASSE donne procuration à Mme CHERT-RAMES, Mme VARLIETTE donne procuration à Mr DESSEAUX, Mme MACHADO donne procuration à Mme LANDES
	<b>Secrétaire de Séance :</b> Mme CHERT-RAMES

---

### **Objet : Adhésion au dispositif « Séniors en Vacances » Partenariat avec l'ANCV. Modalités d'organisation du transport.**

Le Centre Communal d'Action Sociale propose d'adhérer au dispositif « Séniors en Vacances » en partenariat avec l'ANCV (Agence Nationale pour les Chèques Vacances).

Ces voyages sont ouverts à tous les Castelginestois(es) de plus de 60 ans et aux personnes en situation de handicap de plus de 55 ans.

L'ANCV prend en charge jusqu'à 50% des frais de séjour pour les personnes non imposables.

Les frais de transport restent à la charge des voyageurs.

Le Conseil d'Administration, au vu de l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet d'adhésion au dispositif « Séniors en Vacances »
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Pour extrait conforme,  
Castelginest, le 23/09/2024

Résultats du vote

Pour : UNANIMITE  
Contre :  
Abstentions :

*Grégoire CARNEIRO*

Pour le Président

Mme Jacqueline Landea  
Vice-Présidente

*Président du CCAS*

